Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 68 (1929)

Heft: 15

Artikel: Le 14 avril

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-222511

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRE-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité Gust. AMACKER Palud, 3 - LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6 .six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus.

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

PO LA FITA DAO QUATORZE!

«Vous tous qui m'écoutez, tâchez de vous acquitter mieux de votre devoir, chacun suivant sa profession et sa situa-tion, et de vous surpasser les uns les au-tres à mériter, par une vie chrétienne, l'approbation de votre Créateur, afin que, quand vous serez à l'article de la mort compre je le suis maintenant, votre mort, comme je le suis maintenant, votre conscience ne vous reproche pas tous vos désordres, et que vous ne soyez pas réduits à la craindre. » Davel. (Discours sur l'échafaud.) Davel.

Vive le canton de Vaud!

OUS célèbrerons dimanche l'anniversaire de la première manifestation de notre souveraineté nationale : la séance d'ouverture, le jeudi 14 avril 1803, du premier Grand Conseil du canton de Vaud. Hommes, femmes, enfants, portant tous la cocarde verte et blanche ou l'insigne du semeur, comme pour affirmer à la face du ciel la joie qu'ils éprouvent de fêter la patrie, la patrie libre, heureuse et prospère.

Ce grand anniversaire, le Conteur vaudois le salue toujours avec un indicible bonheur.

Pour le Conteur - n'est-il pas en cela fidèle à son rôle? — le patriotisme ne consiste pas uniquement dans la pratique des vertus austères et l'accomplissement des devoirs civiques. N'est-ce pas aussi faire preuve du plus profond amour pour la terre natale que de se réjouir d'en être les enfants? Et nous avons quand même quelque raison de nous montrer fiers du nom de Vau-

Nous disons: quand même, car on nous a reproché — oh! combien de fois — d'être des rêvasseurs, de manquer d'énergie, de volonté, de nous contenter de l'à peu près. Il y a du vrai, beaucoup de vrai dans ces reproches. Juste Olivier, l'un des meilleurs d'entre les Vaudois, le plus Vaudois de nos poètes, a doublement souflert de ces travers, dont nous sommes si lents à nous corriger; le cœur serré d'une douleur sincère, il y revient plusieurs fois dans ses écrits.

Mais, c'est jour de fête, c'est-à-dire que nous devons nous réjouir et non nous attrister; après, le revers. D'ailleurs, avec toutes les qualités négatives qu'on nous reproche, nous sommes-nous vraiment conduits en peuple qui ne sait pas ce qu'il veut? Aussitôt que nous eûmes secoué le joug de Berne, n'avons-nous pas organisé notre Etat avec une sagesse et un sens des affaires publiques auxquels nos confédérés ont rendu justice? Nos écoles, nos hôpitaux, nos finances, nos routes vaudraient-ils moins que ceux d'autres nations? L'idéal n'est pas atteint, sans doute, mais quel est le peuple qui puisse se vanter de l'avoir réalisé? Avec des moyens aussi faibles que les nôtres, sans expérience dans l'art du gouvernement, être arrivés, au point où nous en sommes, est déjà quelque chose.

Loin de nous l'idée de tirer vanité de la belle situation où se trouve aujourd'hui notre canton. Mais, sans aller jusqu'au « il n'y en a point comme nous », ne serait-il pas au-dessous de notre dignité, au-dessous même de la vérité de nous dé-clarer un peuple sans mérite? Ne devons-nous pas plutôt puiser dans le sentiment du devoir accompli les forces qui nous permettront de perfectionner l'œuvre et de faire du canton de Vaud un de ceux où la lumière rayonne de toutes parts et où les ombres se rapetissent de plus en plus? Vaudois d'aujourd'hui, c'est là notre tâche.

Aimons notre bon pays de toute notre âme et avec intelligence; c'est encore la meilleure manière de le servir. Aimons-le joyeusement, et que de toutes les poitrines vaudoises parte, le 14 avril le cri vibrant:

Vive le canton de Vaud! Vive la Suisse! La Rédaction.



LE VESITE DAI Z'ECOULE

OTE lè z'annâïe, quand lè rebuse coumeinçant, dein tote lè z'écoule dâo paï, lè précaut dâi coumoune fant la vesita. Po coumeincî l'è lè menistre que recitant su la religiion et lo catsîmo. Ein oûyant dâi balle et dâi pouète, de tote lè sorte quemet clliaque de clli craset de houit ans:

Que dit Isaac à Abraham, au moment du sacrifice? que desâi lo menistre.

- Isaac dit: « Mon père, voici le bois et le feu, mais où est la victime pour le sacrifice?» Mais Abraham lui dit: « T'en fais pas! »

Et l'autra, onna galéza bouîbetta, avoué 'na tant brâva leinga :

Que fit Noé quelque temps après? lâi desâi lo menistre.

La mousse l'a repondu dinse :

Noé voulut sortir de l'arche, mais Dieu lui dit: « Te presse pas tant Noé, tu pourras quand même pas semer ton cerfouillet à présent, la terre est encore toute en pacot. »

Ein oûyant dinse dâi lottâïe.

Aprî cein, lâi a la granta vesita clliaque que l'è po l'histoire, po la jographie, po lo cartiu et po ti lè lâvro. L'è lé que lâi faut sè trovâ po l'esplliqua cein ao picolon, principalameint po cllia jographie que lai diant l'Arabie. Faut savâi se l'è la Pètrâïe âo bin clliaque que n'è pas Pètrâïe, sein quie on vo met doû. Et pu clliâo z'affére que lâi diant lè méridien et lè parallèle que l'è quemet onna tâila d'aragne tot à l'eintor de la terra. Et pu la clipse, et pu la comèta et tot lo diâbllio et son train. Sein comptâ cllia dilatation que paraît que l'è quemet onna pâta que sè gonflie pè la chaleu et que sè regremit pè lo frâ.

- Donne-moi un exemple de dilatation! desâi à Louette lo monsu de la coumechon.

 Eh bien! les jou qui sont plus grands en été quand y fait bien chaud et plus cou quand y fait froid. »

Vo dio que faut pas ître tot taborniau po clliâo petit botasson avoué clliâo monsu que lè tseca-

Oncora ora, lè monsu de la vesita sant on bocon mè suti que de noûtron dzouveno teimps. Ein avâi ion que demandave à 'non petit botas-

Diéro cein fâ-te ion et ion?

- Cein fâ trâi, que repond lo botoillon.

— Oh bin! vu tot parâi tè mettre 10n, te t'î rein trompâ que de doû!

Lè monsu do'ra lâi beterant pas ion.

Et pu lo mé, l'è cllia composition que l'è on-cora 'na rebriqua cein, l'è bon! L'è veré que lè grand compreignant pas adî lè petiout. Ein avâi ion que dèvessai dere oquie su son papai de la dzenelhie. — Finessâi dinse:

... « Le mâle s'appelle le coq. C'est lui qui commande et quand les poules ne veulent pas lui obéir, il les piotonne et les mord au cou. »

Mè rondza se n'è pas la veretâ! quemet dit

ion de mè camerardo.

Et pu l'è lo *thémo*. Allâ fére dâi pètâïe de *béné* quemet de noûtron teimps. Dein on velâdzo, l'autr'hî, aprî lo thémo, à la saillâte, lè doû premî de l'écoûla s'ètant eimpougnî à se fotre onna rutâïe avoué lè pî et lè man.

— Mâ, voliâi-vo botsi! melebâogro! lâi fâ lo

régent. Qu'âi-vo tant à vo z'èpèluâ? Que lâi

- L'è Féli que mè tsecagne tot le teimps, que repond lo premî. Mè dit que faillâi écrire bicyclette avoué duve z's, quand n'ein faut que iena! Orâ allâ lè mettre d'accô se vo pouâide!

Marc à Louis.

LE 14 AVRIL

E Conteur veut s'associer, lui aussi, aux réjouissances patriotiques du 14 avril, et c'est bien naturel, puisqu'il s'agit d'une fête de cette terre vaudoise qu'il aime par dessus tout; alors que les autres journaux ont des chroniques cantonales et fédérales, lui se contente de faire des variations sur la chanson du canton de Vaud du doyen Curtat. Il le fait en vers, en prose, et dans la note qui lui est propre, s'efforçant, au milieu du tintamare de conflits européens et d'autres plus rapprochés, d'en rester à la vie simple et surtout en dehors des dancings.

C'est le 14 avril 1803 que le Grand Conseil du canton de Vaud se réunit, pour la première fois, non pas à la Cité, mais à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Deux Cents. On avait bien pensé, un moment, à l'Eglise allemande, une grande salle du bâtiment du Collège, mais on y renonça. Ce fut donc de la place de la Palud que partit le cortège pour la Cathédrale où, le 26 mai (le Grand Conseil s'était ajourné le 16 avril et était rentré le 24 mai), eut lieu la cérémonie de l'assermentation. Les cloches furent mises en branle, le canon tonna, la musique joua, le pasteur fit son sermon et chacun des élus prononça le « Je le jure » au même endroit où, cinq ans auparavant, le 30 mars, les magistrats lémanais de la République helvétique s'étaient présentés devant le peuple pour lui promettre de bien défendre ses intérêts.

Il y eut même un hymne de circonstance chantée par un chœur mixte dirigé par l'auteur, le citoyen J .Lecomte, maître de musique à Lausanane. En voici les paroles.

> Monarque éternel et suprême De la terre et des cieux Daigne, sur un peuple qui t'aime, Daigne tourner les yeux; De la malheureuse Helvétie Tous les maux vont finir:

Ab, tous les jours de notre vie Nous voulons te bénir.

Tendre Père de la Nature Accepte notre encens Reçois comme une offrande pure Les vœux de tes enfans: Que chacun sente ta présence O Dieu de l'Univers Que chacun chante ta clémence Et tes bienfaits divers.

Dans ce jour où de la Patrie Les pères, sous tes yeux, Jurent de consacarer leur vie Aux doux soins de nous rendre heureux Fais de nous un peuple de frères, Fidèle à mes serments Comme tu protégeas les pères Protège les enfants.

Conserve au sein de nos campagnes Les doux fruits de la paix Dans nos vallons, sur nos montagnes Qu'on les cueille à jamais Donne repos à la vieillesse Sagesse aux magistrats, Vers les vertus de la jeunesse Dirige tous tes pas.

De retour à l'Hôtel de Ville, le Grand Conseil décida l'impression du sermon et de la prière du doyen Secretan « pour ne pas diminuer la solennité de cette journée et laisser à chaque membre le loisir de se vouer à ces méditations. »

LE «BOLON»

N timbre argentin réveille les échos en-dormis du quartier. Les porteurs de lait s'arrêtent sur le chemin de la laiterie; David Blanc sort de sa grange; Marc Petit, qui étrillait la «Grise», ne fait qu'un saut jusqu'à la placette et la grande Ida lâche son fer à repasser. Que se passe-t-il?

La sonnette retentit toujours. De droite et de gauche, l'on s'approche curieusement, l'oreille

tendue ...

L'agent de police est là, sur la place, qui lance son appel. Il va « publier ». Il se rengorge et,

d'une voix de stentor, il commence :

« Avis !... Le syndicat d'alpage du Crêt cherche pour la saison d'été un « bolon » destiné au service. Adresser les offres à M. César Belet, président, qui renseignera. »

L'agent, d'un geste mesuré, plie la feuille de papier et s'en va dignement, tenant entre ses

doigts le battant de la sonnette.

Et les commentaires d'aller leur train! Au moment où le fonctionnaire communal prononçait les derniers mots, arrivait en toute hâte un garçon du village du nom d'Ami Gay, qui s'engageait d'ordinaire l'été dans les alpages.

- Pourquoi faut-il s'adresser au président du syndicat? interroge le nouveau venu lequel n'a

compris que la fin de la publication.

Alors, Marc le loustic est pris d'une bonne idée. Il fait un signe de tête aux autres spectateurs et il satisfait la curiosité du jeune homme par cette réponse fantaisiste :

- On cherche un «bovairon» pour la montagne du Crêt; tu ferais bien d'aller te faire

inscrire tout de suite, Ami!

- Crois-tu?

Il y aura des amateurs.

Et chacun répète en riant sous cape : « il y en aura!»

Sans se faire prier davantage, Ami Gay se rendit incontinent au domicile de César Belet, président du syndicat d'alpage. Celui-ci le reçut à l'écurie, parmi les valets. La conversation s'en-

- Que veux-tu mon garçon?

Je viens me faire inscrire pour l'alpage du Crêt!

- Mais, c'est un « bolon » qu'il nous faut!

— Un bœuf?

- Mais oui, Ami!

Tout le monde rit.

Et Ami Gay rentra chez lui en se promettant bien de prendre sa revanche au premier avril. A. Mex.

LOUIS MONNET

N jour, en 1861, on trouva dans l'allée d'une maison de la place de St-François, une corbeille dans laquelle un tout petit enfant était emmailloté. Et voici ce que, à ce propos, nous lisons dans le Message populaire, dont le rédacteur était Emile Paccaud :

« Un jeune poète vaudois, M. L. Monnet, vient de faire appel, dans une touchante poésie, à la charité publique, en faveur d'un enfant trouvé dans une maison de St-François. Nous espérons que les vers de M. Monnet ne resteront pas sans effet et que la générosité publique, qui s'est déjà manifestée envers ce pauvre orphelin, continuera à lui apporter des offrandes.

Nous voudrions parler du mérite littéraire de cette petite poésie; des vers comme ceux-ci nous

ont frappé:

Mieux valait mendier vois-tu, de porte en porte Et que ce pauvre enfant par toi fût élevé Que de l'abandonner pour que toujours il porte Sur son front innocent ces mots: enfant trouvé!

Mais ce n'est pas de son talent poétique que nous voulons féliciter ici M. Monnet, c'est de la pensée généreuse qui l'a porté à réclamer en faveur d'un enfant délaissé et de demander au cœur de toutes les mères les soins et l'amour qu'une malheureuse femme a refusés à son enfant.

Quoique — heureusement — aucune convention sur la propriété littéraire ne gêne la liberté. de la presse dans le canton de Vaud, cependant nous respecterons aujourd'hui le principe de cette propriété et nous nous abstiendrons de reproduire la poésie de M. Monnet. Nous ménageons ainsi à nos lecteurs le plaisir de faire une action bonne et peu coûteuse, car cette poésie se vend au profit de l'enfant trouvé, au prix de 20 centimes l'exemplaire. »

Il nous serait agréable de recevoir un exem-plaire de cet opuscules. Y a-t-il un lecteur du

Conteur qui le posséderait encore?

Un miracle. - Pierre-Joseph, un esprit fort de village, interpelle l'autre jour son pasteur.

— Je ne crois pas aux miracles, lui dit-il, mais tout

Be ne cross pas aux infractes, fur diteri, mais cout de même je voudrais bien savoir ce que c'est.

 Eh bien!... retourne-toi.

Le paysan se retourne, et le pasteur, après lui avoir envoye un magistral coup de pied au bas du

L'as-tu senti, Pierre-Joseph ?

- Oh! que oui, que je l'ai senti!... Eh bien ?... - Eh bien! mon garçon, si tu ne l'avais pas senti, ce serait un miracle !..

A LAUSANNE AU TEMPS JADIS

(Suite.)

2 Février 1702. - Deffense d'aller par la ville après la cloche sonnée sans lanterne à peine de 5 florins.

Mons. le maisonneur De Crousaz ira indiquer à Monseigr. le Ballif ceux qui sont à la Discipline qui peuvent porter les armes et d'autres garnements qui ne sont pas enfermés comme David Tuilliard afin de les enrôler. (Les services mercenaires avaient l'avantage de dégorger le pays de certains paresseux ou mauvaises têtes).

MM. Conseillers Seigneulx et Gaudard iront à Morges et parleront le plus doucement possible à Monseigr le Ballif de Morges et luy diront si c'est par mégarde qu'on est allé surprendre (!) d'un coup de fuzil Pierre Pasquier dans la maison à Denges qui va de nostre jurisdiction a cause du jadis prieuré de St Sulpitz que sil leur répond que c'en esté par mégarde, ils diront de nous re-mettre le corps de Pasquier et qu'il nous permette les réquisitions (sans doute dans les autres maisons) pour faire convenir ceux qui ont fait cette action. S'il dit que c'est par son ordre, rapporteront a Mons. le Bourgmaistre afin de pouvoir (mot illisible) a L. Ex., s'informeront aussy sil est vray que le Sr Ballif a fait tirer dessus des gens de St Sulpitz qui estoyent rière nostre jurisdiction. (Les Messieurs de Lausanne étaient très pointilleux sur les questions de juridiction que L. Ex. leur avaient laissées; les juridictions étaient du reste très enchevêtrées. Les explications du bailli de Morges rapportées le 16 février sont déclarées satisfactoires. Ceux de Morges nient avoir saisi et battu des gens de St-Sulpice; il n'y a pas de témoins, pas de blessures montrées. Pasquier est mort dans les prisons de Morges). Charles P. libéré de la Discipline a condition

qu'on n'ait plus de reproches de luy (à luy faire) et que sil ne se gouverne pas mieux à l'advenir on l'envoyera aux sonnettes (Maison de force à Berne; les condamnés balayaient les rues; ils avaient

des sonnettes cousues sur leurs habits).

23 Février 1702. - Sr Estienne Guye, hoste de l'Ours ayant voulu soustraire des personnes qui alloyent loger à la Croix-Blanche est condamné à une aspre censure qui luy a esté faite par Mons. le lieutenant de la Chambre et au cas qu'il retombe dans le mesme deffaut on luy fera mettre bas son enseigne.

4 mars. — Il y a récidive. Il a soustrait et mené par force cinquante chevaux qui devaient aller à la Croix-Blanche. Son fils et son valet sont allés « au rencontre » des chars d'Allemagne. « Il est condamné a mettre bas son enseigne pour huict jours, de plus aux dépends de vingt-cinq florins en faveur de Mlle Carrard hostesse de la Croix-Blanche. » Guye en appelle et demande qu'on « commutât en une amende pécuniaire ». Le Conseil accepte: 50 fl. de bamp; s'il retombe on luy ostera son enseigne pour toujours. (A noter que la Croix-Blanche était propriété communale).

23 Février 1702. — A Philibert Brot la garde du bestail de la Cité, la Palud et St-Laurent et sera d'obligation de conduire ce bestail deux fois

la semaine au marest de Romanel.

25 Avril 1702. - Mons. le Banderet du Pont écrira a Mons. De Preverenges que nous sommes surpris qu'il ait fait tenir la justice de Preverenges dans une maison de nostre jurisdiction et qu'on le prie de se (un mot illisible) de cela faute de quoy on le fera citter en fait d'infraction de jurisdiction (toujours pointilleux).

Messieurs Banderet de Bourg, Maisonneur et secrétaire feront faire une chasse de loup générale par toute nostre jurisdiction et feront partir quelques bouteilles pour cela au Jurat. (On n'est pas Vaudois pour des prunes). Prieront aussy Mr le colonel De Crousaz d'ordonner a ceux de Lavaux et de Chapitre de faire de mesme rière eux au jour qu'il luy plaira de marquer. (La juridiction du jadis Chapitre de la Cathédrale comprenait la Cité et une partie des environs, avait sa justice spéciale, ne dépendant que du bailli).

Réponses d'examen! - On en apprend tous les

jours de bonnes! Chacun connaît, par exemple, celle que fit un élève de lycée à son expert d'histoire. La question posée était : « Quand vivait Godefroy de Bouillon ? » Et la réponse fut :

— Il vivait de bouillon quand il n'avait rien d'au tre à manger.

Aujourd'hui, il ne s'agit ni de collégien ni d'his-

toire générale : mais la scène se passe à l'école primaire, dans l'une de nos villes vaudoises, à l'occasion d'un examen d'instruction civique. C'est monsieur le Ministre de l'Eglise nationale

qui interroge :

qui mierroge:

— Quelles sont les attributions du Conseil d'Etat,

— Oh! le Conseil d'Etat, répond l'enfant après avoir réfléchi,... il ne fait pas grand'chose, il nomme les pasteurs !.

UNE FARCE DE MINISTRE

'HISTOIRE que je vais vous raconter est vraie, au moins! C'est un ministre qui me l'a dite l'autre jour, et encore, un ministre de l'Eglise libre; ça fait que vous

pouvez la croire, va!

Oh, vous savez, les ministres, quand ils peuvent se tailler une bavette, il ne faut pas croire qu'ils donnent leur part au chat; et, j'ai bien vu, l'autre jour, que ce brave ministre de l'Eglise libre était tout content de me raconter la farce qui était arrivée à un de ses collègues de l'Eglise nationale!

Ça se passait dans un grand village du Jura, je ne vous dirai pas où, ça embêterait ce pauvre